

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
25 octobre 2001
Français
Original: anglais

**Lettre datée du 25 octobre 2001, adressée au Président
du Conseil de sécurité par le Représentant permanent
de l'Afrique du Sud auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint les communications suivantes :

- Une lettre datée du 23 octobre 2001, émanant de M. N. C. Dlamini Zuma, Ministre des affaires étrangères de la République d'Afrique du Sud, vous informant de l'intention de l'Afrique du Sud de déployer du personnel de sécurité au Burundi à l'appui du processus de paix d'Arusha (voir annexe);
- Une lettre datée du 22 octobre 2001, adressée au Président Mbeki par le Président Buyoya, demandant à l'Afrique du Sud d'assurer la protection des dirigeants politiques rentrés d'exil (voir pièce jointe).

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre, de son annexe et de la pièce jointe comme document du Conseil de sécurité.

Le Représentant permanent,
Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire
(*Signé*) Dumisani S. **Kumalo**



**Annexe à la lettre datée du 25 octobre 2001, adressée
au Président du Conseil de sécurité par
le Représentant permanent de l'Afrique du Sud
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Comme vous le savez, le dix-septième Sommet régional sur le Burundi s'est tenu à Pretoria le 11 octobre 2001. Lors du Sommet, le Médiateur a déclaré qu'un accord était intervenu entre le Gouvernement burundais et le G-7 (sept membres des partis de l'opposition) sur le cadre juridique pour le gouvernement de transition et sur la structure de celui-ci, la composition du cabinet, le sénat et l'assemblée nationale de transition. Les participants au Sommet ont demandé le déploiement d'une présence multinationale impartiale au Burundi, qui servirait de mesure de confiance à l'appui du processus de paix d'Arusha en général et pour l'inauguration imminente du gouvernement intérimaire au Burundi en particulier.

L'Afrique du Sud est l'un des pays auquel il a été demandé de contribuer à cette présence multinationale qui assurera la sécurité des exilés politiques rentrant dans le pays et aidera à former une unité de protection composée uniquement de Burundais.

Je vous fais tenir ci-joint copie de la lettre datée du 22 octobre 2001, adressée au Président Thabo Mbeki par le Président Pierre Buyoya, demandant que des forces de protection soient déployées au Burundi et nous croyons comprendre qu'une demande similaire a été transmise aux Gouvernements ghanéen, nigérian et sénégalais.

Je suis par conséquent heureux de vous informer que le 1er novembre mon gouvernement compte déployer au Burundi un bataillon qui servira de force de protection intérimaire jusqu'à ce qu'une unité composée uniquement de Burundais ait été formée en vue d'assumer cette responsabilité. Les détails du mandat et de la conception des opérations pour l'unité de protection vous seront communiqués séparément. Nous vous tiendrons informé de nos efforts continus visant à fournir une assistance au peuple burundais.

En conséquence, mon gouvernement prie respectueusement le Conseil de sécurité d'approuver le déploiement de cette présence multinationale intérimaire au Burundi.

Le Ministre des affaires étrangères
(Signé) Nkosazana **Dlamini Zuma**

Pièce jointe

[Original : français]

Lors du dix-septième Sommet des chefs d'État tenu à Pretoria, le 11 octobre 2001, il a été convenu que votre pays puisse assister le Gouvernement burundais dans la protection des leaders politiques rentrés d'exil.

Par la présente, je voudrais, au nom du Gouvernement du Burundi, vous demander de mettre à notre disposition des éléments de protection.

Le Président de la République du Burundi
(*Signé*) Pierre **Buyoya**
